

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AMR 51/144/2007 (Public)  
Bulletin n° : 178  
ÉFAI  
18 septembre 2007

### **États-Unis. L'utilisation de pistolets paralysants en Floride inquiète Amnesty International**

Amnesty International est vivement préoccupée par les images vidéo qui montrent la police utilisant une arme à effet paralysant contre un étudiant lors d'un forum organisé par le sénateur américain John Kerry à l'Université de Floride, lundi 17 septembre.

Sur la vidéo, on voit Andrew Meyer, âgé de vingt et un an, empoigné par des policiers après avoir continué à poser des questions au sénateur alors que son temps de parole était écoulé. Comme l'étudiant résiste aux policiers qui veulent le faire sortir de la salle, et alors qu'il a déjà des menottes à un poignet et qu'il est au sol, la police lui administre une décharge électrique.

L'organisation considère que l'utilisation d'une arme à effet paralysant contre un manifestant non violent ne représentant pas une menace pour lui-même ou les autres constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant. Les normes internationales relatives à l'utilisation de la force disposent que les responsables de l'application des lois ne doivent utiliser que la force minimum nécessaire à l'objectif légitime à atteindre, et que tout recours à la force doit être proportionnel à la menace présentée et éviter de provoquer toute souffrance ou blessure injustifiée.

Amnesty International a régulièrement exprimé sa préoccupation au sujet de l'utilisation aux États-Unis de pistolets Taser pour les opérations de routine des responsables de l'application des lois et également, dans certains cas, comme arme de premier recours. Les armes à impulsions électriques, qui peuvent provoquer une forte douleur sur la simple pression d'un bouton, donnent facilement lieu à des abus. La sécurité de telles armes et les décès survenus à la suite de l'utilisation de pistolets à impulsions électriques ont également suscité des inquiétudes. Amnesty International a demandé aux services de police de suspendre l'utilisation de pistolets paralysants ou de limiter leur utilisation aux situations impliquant un risque de mort ou de blessure grave, dans lesquelles les responsables de l'application des lois auraient, sinon, eu recours aux armes à feu.

#### **Complément d'information**

Le pistolet Taser propulse deux électrodes sur une cible qui reçoit alors pendant cinq secondes une onde électrique de 50 000 volts qui la paralyse momentanément. Ce pistolet à impulsions électriques peut aussi être utilisé comme arme incapacitante de contact.